

Introduction

La septième réunion du Comité de respect des obligations se tiendra dans les locaux de l'Unité de Coordination (48, Vassileos Konstantinou, 11635-Athènes, Grèce) du 26 au 28 juin 2013. Cette réunion sera saisie des points suivants :

Point 1 de l'Ordre du jour: Ouverture de la réunion

1. La septième réunion du Comité de respect des obligations sera ouverte le 26 juin 2013 à 9h 30 par le Président du Comité de respect des obligations et par Mme Maria Luisa Silva Mejias Secrétaire exécutive et Coordinatrice de la Convention de Barcelone.

Point 2 de l'Ordre du jour: Adoption de l'Ordre du jour provisoire et organisation des travaux

2. La Décision IG 19/1 relative au Règlement intérieur du Comité de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles s'applique aux travaux de cette réunion.

3. Le Comité de respect des obligations souhaitera adopter son Ordre du jour sur la base de l'Ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat (UNEP(DEPI)/MED Comité de respect des obligations 7/1) ainsi que l'Ordre du jour annoté contenu dans le présent document (UNEP(DEPI)/MED Comité de respect des obligations 7/2).

4. Les langues de travail de la réunion seront le français et l'anglais.

Point 3 de l'Ordre du jour : Critères pour l'évaluation des rapports pour identifier des situations actuelles ou potentielles de non respect

4. Lors de sa sixième réunion, le Comité a donné son accord pour que, dans le cadre de l'évaluation des rapports soumis par les Parties contractantes, des critères d'évaluation soient définis pour le Biennium 2010-2011.

5. Le Comité a chargé, à cet effet, Mme Daniela Addis de piloter un Groupe de travail pour collecter les propositions d'amendement ou de compléments au projet de note concernant la définition de ces Lignes directrices. Le Président souhaitera que Mme Addis présente les conclusions du Groupe de travail et que le Secrétariat réponde aux questions concernant la note de mise en œuvre de ces Lignes directrices.

Document de travail : UNEP (DEPI) MED Comité de respect des obligations 7/3. – Critères d'évaluation des rapports par le Secrétariat et le Comité de respect des obligations pour identifier des cas actuels ou potentiels de non respect.

6. Le Comité a également demandé au Secrétariat d'adresser à ses membres une note sur la mise en œuvre de ces Lignes directrices et de faire des suggestions sur ces critères d'évaluation en vue de la présente réunion

Document de travail : UNEP (DEPI) MED Comité de respect des obligations 7/4. – Mise en œuvre de Lignes directrices en matière d'évaluation des rapports pour identifier des situations actuelles ou potentielles de non-respect.

Point 4 de l'Ordre du jour : Soumission des rapports par les Parties contractantes (Biennium 2010-2011).

7. Le Président invitera le Secrétariat à faire le point sur la situation des rapports au titre du Biennium 2010-2011. Il invitera, par ailleurs, les membres du Comité qui ont répondu favorablement à présenter une évaluation de plusieurs rapports soumis à ce jour par les Parties contractantes au titre du Biennium 2010-2011. Le Président invitera les membres du Comité à exprimer leur avis sur ces évaluations et sur les enseignements à en tirer.

Document de travail : UNEP (DEPI) MED Comité de respect des obligations 7/5. – Soumission des rapports Biennium 2010-2011.

Point 5 de l'Ordre du jour : Pouvoir d'initiative du Comité de respect des obligations

9. Lors de sa sixième réunion, le Comité a chargé Ms Michel Prieur et José Juste Ruiz de collecter auprès des membres du Comité les amendements et commentaires sur le projet d'amendement aux Procédures et mécanismes de respect des obligations proposé par le Secrétariat dans le document de travail CC6/7 et de préparer un document révisé qui sera soumis pour discussion à sa prochaine réunion.

10. Le Président souhaitera inviter Ms Prieur et Juste Ruiz à présenter le document révisé avant d'être soumis pour discussion aux membres du Comité.

Document de travail : UNEP(DEPI) MED Comité de respect des obligations 7/6 – Pouvoir d'initiative du Comité de respect des obligations/ Document révisé.

Point 6 de l'Ordre du jour : Amendements au Règlement intérieur du Comité de respect des obligations.

11. Lors de sa sixième réunion, le Comité a approuvé les amendements apportés à son Règlement intérieur et a décidé que le projet final serait soumis pour validation à sa prochaine réunion en vue de sa communication par le Secrétariat au Bureau de la Convention pour examen et adoption lors de sa réunion de juillet 2013.

12. Le Secrétariat soumettra au Comité la version finale du projet de Règlement intérieur amende en vue de sa communication au Bureau de la Convention de Barcelone pour exa,en et adoption lors de sa réunion les 4 et 5 juillet 2013 :

Document de travail : UNEP(DEPI) MED Comité de respect des obligations 7/7 - Version finale révisée du Règlement intérieur du Comité de respect des obligations.

Point 7 de l'Ordre du jour : Préparation du Programme de travail du Comité de respect des obligations pour le Biennium 2014-2015

13. le Président souhaitera soumettre au Comité pour discussion un projet de Programme de travail actualisé pour le Biennium 2014-2015 en vue de son adoption par la dix-huitième réunion des Parties contractantes.

Document de travail : UNEP(DEPI) MED Comité de respect des obligations 7/8 – Projet de programme de travail du Comité de respect des obligations pour l'exercice Biennal 2014-2015.

Point 8 de l'Ordre du jour : Questions diverses

14. Le Président du Comité invitera ses membres à soumettre pour examen toutes autres questions pertinentes.

Point 9 de l'Ordre du jour : Adoption des conclusions et décisions

15. Le Secrétariat du Comité de respect des obligations soumettra à ses membres un projet de conclusions et décisions de la présente réunion du Comité pour examen et validation. Le rapport de la septième réunion du Comité de respect des obligations sera adopté définitivement à un stade ultérieur après avoir été transmis à ses membres par voie électronique.

Point 10 de l'Ordre du jour : Clôture de la réunion

16. Après les civilités d'usage, le Président prononcera la clôture de la réunion le 28 juin 2013 à 17h 30

EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

Mercredi 26 juin 2013	
9h30 -10h	Ouverture de la réunion Point 1 et 2
10h -11h	Point 3 de l'ODJ
11h -11h30	<i>Pause café</i>
11h30 -12h30	Point 3 (suite) de l'ODJ
12h30 -14h	<i>Déjeuner</i>
14h -16h	Point 3 (suite) de l'ODJ
16h -16h15	<i>Pause café</i>
16h15 -17h	Point 3 (suite) de l'ODJ
Jeudi 27 juin 2013	
9h-10h	Point 4 de l'ODJ
10h-11h	Point 4 (suite) de l'ODJ
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-12h30	Point 4 (suite) de l'ODJ
12h30-14h	<i>Déjeuner</i>
14h-16h	Point 4 (suite) de l'ODJ
16h-16h15	<i>Pause café</i>
16h15-17h	Point 5 de l'ODJ
Vendredi 28 juin 2013	
9h-10h	Point 5 de l'ODJ
10h-11h	Point 5 (suite) de l'ODJ
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-12h30	Point 6 et 7 de l'ODJ
12h30-14h	<i>Déjeuner</i>
14h-16h	Point 7 (suite) de l'ODJ
16h-16h15	<i>Pause café</i>
16h15-17h	Point 9 (suite) de l'ODJ